



***Reconnaitre la performance, préserver l'innovation :  
pour une gestion différenciée des admissions internationales  
dans les établissements spécialisés***



Mémoire de l'École de technologie supérieure (ÉTS) déposé dans le cadre de la consultation publique sur les orientations gouvernementales en matière d'immigration permanente et temporaire pour la période 2026–2029

Montréal, 15 août 2025

**ÉCOLE DE  
TECHNOLOGIE  
SUPÉRIEURE**

Université du Québec

1100, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) H3C 1K3

514 396-8800  
etsmtl.ca

## Table des matières

.....	2
SOMMAIRE EXÉCUTIF .....	3
À PROPOS DE L'ÉTS .....	5
INTRODUCTION .....	6
RECOMMANDATIONS .....	8
1. Reconnaître un statut distinct pour les établissements à mission spécifique : appliquer une gestion différenciée des admissions internationales pour préserver l'atteinte des objectifs du Québec .....	8
2. Exclure des quotas les demandes de sélection temporaire pour études (CAQ) soumises par des étudiantes et étudiants internationaux admis à des programmes d'études avec recherche aux cycles supérieurs .....	10
3. Exclure des quotas les demandes de sélection temporaire pour études (CAQ) soumises par des étudiantes et étudiants internationaux au Canada souhaitant renouveler leurs autorisations afin de poursuivre le même programme dans le même établissement .....	12
4. Créer des cellules de Francisation Québec au sein des établissements d'enseignement ...	14
5. Prioriser l'accès au PSTQ pour les diplômés du Québec et reconnaître pleinement les stages obligatoires comme expérience de travail admissible .....	14
CONCLUSION .....	18
CONTACT .....	19

# Sommaire exécutif

## RECOMMANDATIONS DE L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE (ÉTS)

- 1) Reconnaître un statut distinct aux établissements d'enseignement supérieur à mission technologique ou économique d'intérêt public, autorisant une gestion différenciée et prévisible des admissions internationales.**
  - a. Définir des critères objectifs fondés sur la contribution des établissements à la formation de main-d'œuvre qualifiée dans des secteurs stratégiques, à l'intégration professionnelle, à l'innovation, à l'entrepreneuriat technologique et au maillage industriel, afin d'identifier les établissements éligibles à ce statut.
  - b. Établir un cadre d'admission différencié permettant à ces établissements de ne pas être assujettis au plafonnement uniforme, conditionné par une obligation de reddition de comptes sur les indicateurs clés de performance.
  - c. Garantir l'accès universel et transparent à ce statut distinct à tout établissement d'intérêt public répondant aux critères définis, afin d'assurer équité et objectivité dans l'application du cadre réglementaire.
  
- 2) Exclure du plafonnement les demandes de sélection temporaire pour études (CAQ) soumises par les étudiantes et étudiants internationaux admis à des programmes d'études avec recherche aux cycles supérieurs, et spécifiquement le profil recherche.**
  - a. Modifier le cadre réglementaire relatif à la sélection temporaire pour études afin d'exclure explicitement les étudiantes et étudiants internationaux admis à des maîtrises recherche et doctorats des quotas généraux appliqués aux CAQ.
  - b. Reconnaître que les étudiantes et étudiants internationaux admis à des programmes de maîtrise avec mémoire ou de doctorat contribuent directement aux priorités gouvernementales en matière d'innovation et de productivité, et qu'à ce titre, leur accès au CAQ ne devrait pas être pénalisé par les plafonds généraux.
  
- 3) Exclure du plafonnement les demandes de sélection temporaire pour études (CAQ) soumises par les étudiantes et étudiants internationaux déjà présents au Québec et souhaitant renouveler leur autorisation afin de poursuivre le même programme d'études dans le même établissement.**
  - a. Modifier immédiatement le cadre réglementaire afin d'exclure explicitement les renouvellements de CAQ pour les étudiantes et étudiants internationaux poursuivant le même programme d'études dans le même établissement, en cohérence avec l'approche récemment adoptée par le gouvernement fédéral.

- b. *Instaurer une norme de service de 5 jours ouvrables pour rendre une décision suite à la réception d'une réponse à un avis d'intention de refus.*
- c. *Affirmer que la stabilité du parcours académique — caractérisée par la poursuite du même programme d'études à temps plein dans le même établissement — constitue un indicateur central de l'intention réelle d'études, et qu'elle doit être considérée comme un facteur favorable dans l'évaluation des demandes de renouvellement.*

**4) Créer des cellules spécialisées de Francisation Québec directement au sein des établissements d'enseignement supérieur, particulièrement ceux à vocation technologique et industrielle.**

- a. *Établir un partenariat formel entre le ministère responsable de la francisation et les établissements d'enseignement supérieur afin d'intégrer des cellules de Francisation Québec au sein même des campus.*
- b. *Développer des programmes spécifiques et adaptés de francisation professionnelle et académique répondant directement aux domaines d'expertise des établissements concernés.*
- c. *Allouer aux établissements des ressources humaines et financières dédiées à octroyer de la formation au sein de ces cellules.*

**5) Prioriser l'accès au PSTQ pour les diplômées et diplômés du Québec et reconnaître pleinement l'intégralité des stages obligatoires comme expérience de travail admissible afin de faciliter la transition vers la résidence permanente et ainsi maximiser leur rétention.**

- a. *Inviter en priorité les détentrices et détenteurs d'un diplôme québécois de 1er, 2e ou 3e cycle à déposer une demande de Certificat de sélection du Québec (CSQ) dans le cadre du PSTQ, conformément à l'objectif explicite de favoriser la rétention des résidents temporaires déjà établis au Québec.*
- b. *Considérer la totalité de la durée des stages obligatoires réalisés dans le cadre d'un programme d'études au Québec comme expérience professionnelle admissible au PSTQ, éliminant ainsi la limite actuelle de reconnaissance fixée à seulement 3 mois*

# À propos de l'ÉTS

L'ÉTS est l'une des constituantes du réseau de l'Université du Québec (UQ) et a pour mission le développement technologique et économique du Québec. Spécialisée en ingénierie appliquée, l'ÉTS forme 25 % des ingénieures et ingénieurs du Québec et compte plus de 11 000 étudiantes et étudiants.

L'ÉTS se classe au premier rang quant au nombre de diplômes de baccalauréat en génie décernés au 1er cycle au Québec. Elle favorise aussi, par le biais de son incubateur, le Centech, l'épanouissement de jeunes pousses technologiques innovantes. Pour rappel, le Centech est classé parmi les 10 incubateurs universitaires les plus performants au monde.

Près de 70 % de ses activités de recherche sont menées en collaboration avec des entreprises au Québec, au Canada et à l'international. L'ÉTS est fière de pouvoir compter sur plus de 5 000 entreprises partenaires qui offrent non seulement des stages à la communauté étudiante, mais confient aussi aux professeurs le mandat de développer des applications industrielles. Ensemble, ils contribuent significativement au progrès scientifique et à l'amélioration de la productivité au Québec, tout en jouant un rôle essentiel dans la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Le 6 mars 1974 a marqué la création de l'ÉTS à titre de projet pilote, à la demande du gouvernement du Québec, avec un mandat initial de cinq ans. L'objectif était de former une nouvelle génération d'ingénieures et d'ingénieurs dotée d'une approche plus pratique. Rapidement, l'ÉTS s'est taillé une place de choix dans l'écosystème universitaire et célèbre donc, cette année, son 50e anniversaire. Ces épreuves auront forgé son identité. Une université où l'audace, l'innovation, l'engagement, l'excellence, l'équité et l'humanisme sont au cœur de ses actions.

Encore aujourd'hui, l'ÉTS se distingue par son approche pratique axée sur les besoins de l'industrie et de la société, tout en poursuivant sa mission de contribuer au développement économique et technologique du Québec.

Les étudiantes et les étudiants internationaux ont représenté, au fil des décennies, un facteur essentiel du développement et du rayonnement de l'ÉTS, ici comme à l'international.

# Introduction

Alors que le gouvernement du Québec envisage de réviser de manière importante sa politique d'immigration étudiante en raison de la pression croissante sur les infrastructures d'accueil, les services publics et la disponibilité des habitations, il est crucial d'éviter le piège d'une approche uniforme et indifférenciée. Une politique migratoire rigoureuse, équitable et efficace ne peut émerger que si l'on reconnaît objectivement les contributions réelles et différenciées des établissements d'enseignement supérieur. En effet, appliquer le même traitement à tous les établissements, sans tenir compte de leurs contributions spécifiques à la productivité du Québec, à la francisation et à l'innovation technologique, pourrait limiter l'atteinte des objectifs, notamment en affaiblissant ceux qui soutiennent concrètement et durablement ces priorités.

L'École de technologie supérieure (ÉTS) se distingue par un modèle unique et éprouvé, ancré dans la réalité économique et industrielle du Québec. Avec 37 % d'étudiantes et étudiants internationaux, dont 64 % aux cycles supérieurs, l'École affiche des résultats exceptionnels en matière d'intégration, puisque plus des deux tiers de ses diplômés internationaux demeurent au Québec après leurs études. Ce succès repose en grande partie sur une combinaison solide et reproductible : des stages obligatoires en entreprise, des partenariats industriels étroits, une recherche appliquée répondant directement aux besoins stratégiques du Québec et une intégration académique dans un environnement entièrement francophone, qui devra toutefois être renforcée par des mesures concrètes afin d'atteindre pleinement les objectifs de francisation fixés par le gouvernement. Ce modèle ne demande pas à être préservé par privilège, mais parce qu'il appuie les objectifs de francisation, de productivité économique et d'innovation visés par le gouvernement.

Bien que la majorité des stages se déroulent dans les grands centres, l'ÉTS déploie depuis plusieurs années une stratégie proactive visant à accroître la participation aux stages en région, en cohérence avec sa mission et son appartenance au réseau de l'Université du Québec. Cette démarche s'appuie sur la nomination d'un coordonnateur régional dédié au développement et au suivi des stages, sur l'octroi de bourses permettant de soutenir les étudiants dans leurs frais de déplacement et sur la mise en place d'un plan de communication ciblé auprès des étudiants et des employeurs régionaux. Déjà, ces initiatives permettent d'intensifier les collaborations avec les PME locales et d'élargir progressivement la répartition territoriale des stages, avec un objectif clair : augmenter de 25 % le nombre de stages réalisés à l'extérieur des grands centres urbains d'ici 2025-2026.

Face aux récentes décisions gouvernementales, dont la mise en œuvre du nouveau Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), le resserrement des critères de sélection, la réduction des admissions étudiantes et la suspension prolongée du PEQ, il est impératif de préserver et de renforcer les leviers déjà éprouvés. Le PEQ – volet diplômés demeure, selon l'ÉTS, un levier central d'attractivité et de rétention des talents formés au Québec. Bien qu'il soit suspendu, l'ÉTS propose, entre-temps, des solutions alternatives visant à atteindre les mêmes objectifs et soutient son rétablissement dès que possible. C'est dans cet esprit constructif que l'ÉTS propose cinq recommandations ciblées au gouvernement, notamment la reconnaissance d'un statut distinct aux établissements à mission spécifique, l'exclusion des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs dans un programme recherche et des renouvellements de CAQ des plafonds uniformes, la création de cellules spécialisées de Francisation Québec au sein des établissements, et une priorisation claire des diplômés québécois dans les mécanismes de transition vers la résidence permanente.

Ces propositions ne constituent ni des exceptions ni des privilèges ; elles s'appuient sur des résultats concrets et mesurables, sur une démarche transparente et ouverte à tous les établissements pouvant démontrer une performance équivalente. Notre mémoire est donc une invitation à la différenciation éclairée, une proposition méthodique fondée sur l'efficacité, et surtout, un engagement ferme à collaborer pleinement avec le gouvernement dans la réalisation d'une politique migratoire qui ne se contente pas de limiter, mais qui cible, valorise et mobilise l'excellence au service du Québec.

Avant de détailler ces recommandations, il importe de rappeler les positions de principe déjà défendues par l'ÉTS dans le cadre des consultations sur le projet de loi no 74. Ces positions étaient les suivantes : (1) le retrait complet de l'ensemble des cycles supérieurs du plafonnement des CAQ ; (2) le maintien du Programme des étudiants étrangers (PEE) ; (3) le rétablissement du Programme de l'expérience québécoise (PEQ – volet diplômés) ; (4) le maintien des autres recommandations formulées à ce moment, notamment la protection de la capacité de recherche et d'innovation, la préservation de l'équilibre budgétaire des établissements, le renforcement de la francisation et des infrastructures de logement, ainsi que la sauvegarde de l'attractivité internationale du Québec. Les recommandations présentées dans le présent mémoire constituent des alternatives si le gouvernement refusait certaines de nos positions de principe.

## 1. Reconnaître un statut distinct pour les établissements à mission spécifique : appliquer une gestion différenciée des admissions internationales pour préserver l'atteinte des objectifs du Québec

La planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029 du gouvernement du Québec survient à un moment où il considère comme essentiel d'augmenter la productivité du Québec, voire son leadership mondial dans certains domaines d'expertise, ainsi que le développement et la souveraineté technologique de la province. En parallèle, le gouvernement propose une réduction sensible des admissions internationales, incluant pour la première fois explicitement la gestion des flux d'étudiantes et d'étudiants temporaires. Cette clientèle étudiante constitue la matière première dont nous avons besoin, tant comme professionnels qualifiés que contributeurs de premier plan à la recherche et développement. Leur participation active aux projets de recherche appliquée et fondamentale permet de développer des innovations technologiques, de former de nouvelles expertises et de soutenir directement la compétitivité des entreprises québécoises sur les marchés locaux et internationaux. Une approche uniforme et rigide de la gestion migratoire appliquée sans distinction à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur pourrait cependant compromettre les objectifs poursuivis par le gouvernement. En effet, une telle approche risquerait d'affaiblir inutilement les établissements les plus performants, notamment ceux qui démontrent des résultats en termes de contribution concrète au développement économique et technologique du Québec.

L'École de technologie supérieure (ÉTS), établissement à vocation technologique appliquée, accueille plus de 11 000 personnes étudiantes, dont 37 % proviennent de l'international. Ce taux atteint 64 % pour les cycles supérieurs. Cette réalité repose sur un modèle institutionnel éprouvé, combinant des stages obligatoires en entreprise (trois au baccalauréat de 4 à 8 mois) et une recherche appliquée systématiquement réalisée en collaboration étroite avec plus de 2 500 entreprises québécoises, partenaires tant pour les stages que pour la recherche — ces dernières représentant plus de 70 % de notre activité de recherche. Concrètement, ce modèle a permis à une forte proportion des diplômés et diplômées internationaux de premier cycle de demeurer au Québec après leur diplomation en 2024, principalement dans des secteurs technologiques prioritaires (génie logiciel, fabrication avancée, cybersécurité).

La reconnaissance d'un statut distinct pour les établissements à mission spécifique, comme l'ÉTS, répond précisément aux priorités clairement exprimées par le gouvernement :

- **Francisation** : L'ÉTS accueille une population internationale composée majoritairement d'étudiantes et étudiants issus de pays francophones (88 %), ce qui favorise une intégration naturelle dans un environnement académique entièrement en français. Elle reconnaît toutefois que la maîtrise du français professionnel et technique peut être améliorée, notamment par la mise en place de cellules spécialisées sur son campus. Dans cet effort, l'ÉTS s'inspire des résultats du réseau de l'Université du

Québec, dont elle fait partie, où 93 % des étudiantes et étudiants internationaux utilisent déjà le français comme langue d'usage.

- **Intégration économique** : Grâce à son modèle coopératif, l'ÉTS affiche des taux d'intégration professionnelle remarquables. En 2024, la majorité de ses diplômés et diplômées internationaux de premier cycle sont demeurés au Québec après leurs études, principalement dans des secteurs technologiques prioritaires où persistent des pénuries critiques.
- **Stages et innovation appliquée** : Par son modèle coopératif unique, l'ÉTS intègre les stages comme vecteurs directs de transfert technologique, de productivité et de développement de compétences dans les entreprises québécoises. Réalisés en grande majorité dans des secteurs technologiques stratégiques, ces stages permettent une contribution concrète au tissu économique local, avec des retombées croissantes à l'échelle régionale.
- **Innovation et souveraineté technologiques** : Plus de 70 % des projets de recherche menés à l'ÉTS, notamment par les étudiantes et étudiants internationaux, impliquent directement des partenariats industriels, facilitant un transfert technologique rapide vers les entreprises québécoises et renforçant la compétitivité économique du Québec sur la scène internationale. Ce modèle d'innovation appliquée trouve un écho particulièrement fort au sein du Centech, incubateur de l'ÉTS reconnu internationalement qui, au cours des cinq dernières années, a généré 1 600 emplois hautement qualifiés, attiré plus de 200 M\$ en investissements et a donné lieu à la production de 300 brevets ainsi qu'à la création de nombreuses entreprises technologiques.

### Recommandation 1 :

***Reconnaître un statut distinct aux établissements d'enseignement supérieur à mission technologique ou économique d'intérêt public, autorisant une gestion différenciée et prévisible des admissions internationales.***

- Définir des critères objectifs fondés sur la contribution des établissements à la formation de main-d'œuvre qualifiée dans des secteurs stratégiques, à l'intégration professionnelle, à l'innovation, à l'entrepreneuriat technologique et au maillage industriel, afin d'identifier les établissements éligibles à ce statut.*
- Établir un cadre d'admission différencié permettant à ces établissements de ne pas être assujettis au plafonnement uniforme, conditionné par une obligation de reddition de comptes sur les indicateurs clés de performance.*
- Garantir l'accès universel et transparent à ce statut distinct à tout établissement d'intérêt public répondant aux critères définis, afin d'assurer équité et objectivité dans l'application du cadre réglementaire.*

## 2. Exclure des quotas les demandes de sélection temporaire pour études (CAQ) soumises par des étudiantes et étudiants internationaux admis à des programmes d'études aux cycles supérieurs, et spécifiquement le profil recherche

L'ÉTS maintient sa recommandation de retirer l'ensemble des cycles supérieurs du plafonnement des CAQ. Toutefois, si cela s'avérait impossible, elle recommande, à minima, d'exclure du plafonnement les programmes de cycles supérieurs avec recherche. Bien que partielle, une telle mesure permettrait également d'optimiser l'utilisation des quotas en libérant des places pour les maîtrises avec projet, accroissant ainsi la flexibilité des admissions aux cycles supérieurs.

Dans sa planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029, le gouvernement du Québec poursuit des objectifs visant à équilibrer l'accueil des populations immigrantes avec les capacités réelles des infrastructures publiques, les défis liés au logement, et la nécessité de préserver et renforcer la vitalité linguistique francophone. Toutefois, intégrer uniformément toutes les catégories d'étudiantes et étudiants internationaux sous un même régime de plafonnement des certificats d'acceptation du Québec (CAQ) comporte des risques majeurs. Une telle approche ne prendrait pas en compte le rôle stratégique des étudiantes et étudiants internationaux inscrits aux cycles supérieurs avec recherche, pourtant essentiels à l'innovation et à la souveraineté technologique, à la compétitivité économique et à la diplomatie scientifique du Québec. Ainsi, sans ajustement spécifique, cette politique risquerait de fragiliser les capacités d'innovation et de recherche des établissements à mission spécifique du Québec, particulièrement dans les secteurs technologiques clés.

À l'ÉTS, les étudiantes et étudiants internationaux représentent actuellement 64 % des effectifs des cycles supérieurs, dont une large majorité est inscrite dans des programmes avec recherche. Ces étudiantes et étudiants jouent un rôle clé dans la conduite des projets de recherche appliquée réalisés en partenariat étroit avec plus de 2 500 entreprises québécoises, couvrant des domaines stratégiques, tels que la cybersécurité, l'intelligence artificielle, les énergies renouvelables et la fabrication avancée. Ce modèle génère des résultats mesurables : en 2024, près de 70 % de la recherche appliquée à l'ÉTS dépendait directement de la contribution des étudiantes et étudiants internationaux aux cycles supérieurs. Quant à leur intégration à la société québécoise, elle s'appuie notamment sur un encadrement en français dans tous les volets de leur formation et sur des interactions continues avec les milieux industriels francophones.

La recommandation d'exclure explicitement des quotas les demandes de sélection temporaire pour études soumises par des étudiantes et étudiants internationaux aux cycles supérieurs avec recherche répond directement et précisément aux priorités du gouvernement du Québec :

- **Francisation** : À l'ÉTS, comme dans l'ensemble du réseau de l'Université du Québec dont elle fait partie, les programmes de cycles supérieurs sont dispensés en français, favorisant l'intégration linguistique des étudiantes

et étudiants internationaux. Le réseau de l'UQ affiche d'ailleurs une performance élevée avec 93 % de ses étudiantes et étudiants internationaux utilisant le français comme langue d'usage. Toutefois, l'ÉTS reconnaît que des mesures complémentaires, telles que les cellules spécialisées proposées, seront nécessaires pour maintenir et améliorer ces résultats au sein de son établissement.

- **Intégration économique** : Les diplômés internationaux issus des programmes de recherche s'insèrent massivement et rapidement sur le marché du travail québécois, particulièrement dans des secteurs technologiques stratégiques et en pénurie chronique de main-d'œuvre qualifiée.
- **Régionalisation** : Bien que la majorité des projets se déroulent dans les grands centres, certains projets industriels impliquent aussi des PME et des entreprises en région, contribuant ainsi, à leur échelle, à la vitalité économique et technologique de territoires éloignés des grands centres.
- **Innovation et souveraineté technologiques** : Les travaux de recherche menés par ces étudiantes et étudiants facilitent le transfert technologique vers les entreprises québécoises et assurent au Québec une autonomie stratégique et compétitive en innovation technologique.

#### **Recommandation 2 :**

***Exclure du plafonnement les demandes de sélection temporaire pour études (CAQ) soumises par les étudiantes et étudiants internationaux admis à des programmes d'études avec recherche aux cycles supérieurs.***

- a) Modifier le cadre réglementaire relatif à la sélection temporaire pour études afin d'exclure explicitement les étudiantes et étudiants internationaux admis à des maîtrises recherche et doctorats des quotas généraux appliqués aux CAQ.*
- b) Reconnaître que les étudiantes et étudiants internationaux admis à des programmes de maîtrise avec mémoire ou de doctorat contribuent directement aux priorités gouvernementales en matière d'innovation et de productivité, et qu'à ce titre, leur accès au CAQ ne devrait pas être pénalisé par les plafonds généraux.*

### 3. Exclure des quotas les demandes de sélection temporaire pour études (CAQ) soumises par des étudiantes et étudiants internationaux au Canada souhaitant renouveler leurs autorisations afin de poursuivre le même programme dans le même établissement

La planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029 vise une gestion rigoureuse et responsable des admissions étudiantes internationales. Toutefois, l'application uniforme d'un plafond global aux renouvellements des Certificats d'Acceptation du Québec (CAQ) présente des risques significatifs. Cette mesure, si elle s'appliquait sans différenciation aux demandes de renouvellement pour les étudiantes et étudiants internationaux déjà présents au Québec et poursuivant le même programme d'études dans le même établissement, compromettrait directement la stabilité académique, l'intégration réussie et la cohérence du parcours d'études de ces étudiantes et étudiants. Elle risquerait par ailleurs d'entraîner des impacts négatifs sur l'attractivité internationale et la compétitivité académique du Québec.

L'ÉTS accueille actuellement 11 000 étudiantes et étudiants, dont 37 % proviennent de l'international. Parmi ces derniers, un nombre significatif sollicite régulièrement le renouvellement de leur CAQ pour achever le même programme d'études dans le même établissement. Le modèle institutionnel unique de l'ÉTS, structuré autour de stages obligatoires en entreprise et de projets de recherche appliquée menés avec plus de 2 500 partenaires industriels québécois, nécessite une stabilité de parcours essentielle à l'atteinte des objectifs pédagogiques et professionnels.

Un plafonnement indifférencié des renouvellements compromettrait directement cette stabilité, affectant la performance académique des étudiantes et étudiants internationaux, dont la présence constante génère des retombées concrètes en matière d'innovation, d'intégration économique et de francisation. À ce titre, l'ÉTS s'inscrit pleinement dans la dynamique du réseau de l'Université du Québec, dont elle est membre, et qui a démontré que les étudiantes et étudiants internationaux génèrent des retombées économiques majeures (plus de 150 M\$ en 2022), notamment grâce à leur intégration réussie en français et à leur insertion durable dans le marché du travail québécois.

Chaque année, plus de 70 % des projets de recherche appliquée menés à l'ÉTS sont réalisés en partenariat avec l'industrie et reposent en grande partie sur la participation active des étudiantes et étudiants internationaux aux cycles supérieurs, soulignant ainsi leur apport structurant au développement technologique et économique du Québec.

L'exclusion des renouvellements de CAQ des quotas généraux répond directement aux priorités explicites du gouvernement du Québec :

- **Francisation** : Les étudiantes et étudiants internationaux bénéficiant du renouvellement poursuivent leur intégration linguistique continue dans un

environnement exclusivement francophone, assurant ainsi un niveau élevé et durable de maîtrise du français.

- **Intégration économique** : Le maintien des parcours académiques stables favorise l'intégration durable des étudiantes et étudiants dans le marché du travail québécois, particulièrement dans des secteurs stratégiques où la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est critique.
- **Régionalisation** : Les étudiantes et étudiants des établissements à mission spécifique dont les CAQ sont renouvelés peuvent également contribuer au développement des entreprises régionales, notamment lorsqu'ils réalisent des stages ou projets en lien avec les milieux d'accueil.
- **Innovation et souveraineté technologiques** : La stabilité des parcours académiques permet la continuité des projets industriels innovants, assurant un transfert technologique constant vers les entreprises québécoises et renforçant la position stratégique du Québec dans l'économie mondiale.

### **Recommandation 3 :**

***Exclure du plafonnement les demandes de sélection temporaire pour études (CAQ) soumises par les étudiantes et étudiants internationaux déjà présents au Québec et souhaitant renouveler leur autorisation afin de poursuivre le même programme d'études dans le même établissement.***

- a) Modifier immédiatement le cadre réglementaire afin d'exclure explicitement les renouvellements de CAQ pour les étudiantes et étudiants internationaux poursuivant le même programme d'études dans le même établissement, en cohérence avec l'approche récemment adoptée par le gouvernement fédéral.*
- b) Instaurer une norme de service de 5 jours ouvrables pour rendre une décision suite à la réception d'une réponse à un avis d'intention de refus.*
- c) Affirmer que la stabilité du parcours académique — caractérisée par la poursuite du même programme d'études à temps plein dans le même établissement — constitue un indicateur central de l'intention réelle d'études, et qu'elle doit être considérée comme un facteur favorable dans l'évaluation des demandes de renouvellement.*

## 4. Créer des cellules de Francisation Québec au sein des établissements d'enseignement

La planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029 du gouvernement du Québec met explicitement l'accent sur la nécessité de renforcer la francisation des populations immigrantes, particulièrement dans le cadre de l'immigration temporaire étudiante. Toutefois, une approche centralisée et uniforme de la francisation, séparée des réalités locales et institutionnelles des établissements d'enseignement supérieur, risque de manquer d'efficacité et de réactivité. Une telle approche pourrait ne pas répondre aux besoins spécifiques des étudiantes et étudiants internationaux, surtout dans des contextes académiques et professionnels spécialisés, limitant ainsi les résultats attendus en matière d'intégration linguistique et sociale.

L'École de technologie supérieure (ÉTS), avec 37 % d'étudiantes et étudiants internationaux dans son effectif total, présente un modèle institutionnel centré sur l'intégration professionnelle et académique dans un environnement entièrement francophone. Toutefois, l'ÉTS constate que certains profils étudiants — notamment aux cycles supérieurs ou issus de milieux partiellement francophones — rencontrent encore des défis liés à la maîtrise du français technique ou professionnel. C'est dans cette perspective qu'elle souhaite renforcer ses dispositifs internes, en misant sur des ressources ciblées et adaptées au contexte technologique. La création proposée de cellules spécialisées de Francisation Québec répond précisément à ce besoin en consolidant les pratiques existantes tout en améliorant leur efficacité.

Malgré ces efforts internes efficaces, l'ÉTS identifie clairement un besoin accru de ressources dédiées à la francisation, spécifiquement adaptées aux contextes technologiques et industriels dans lesquels elle évolue. L'implantation de cellules de Francisation Québec au sein même des établissements à mission spécifique, comme l'ÉTS, permettrait une approche encore plus ciblée, réactive et efficace, capable de répondre aux besoins précis des étudiantes et étudiants internationaux et des partenaires industriels.

L'expérience démontre d'ailleurs que, pour être efficace, la formation linguistique doit être offerte directement sur le campus. Lorsqu'elle est proposée hors site, les étudiantes et étudiants ne s'y inscrivent pas toujours ou abandonnent rapidement, notamment en raison des contraintes de transport, d'horaire ou de suivi pédagogique. C'est pourquoi l'intégration physique de ces cellules au sein même des établissements est essentielle à leur efficacité.

La création de cellules de Francisation Québec au sein des établissements d'enseignement supérieur répond directement aux priorités explicites du gouvernement du Québec :

- **Francisation** : La présence de cellules dédiées faciliterait l'intégration linguistique continue et contextualisée des étudiantes et étudiants internationaux, optimisant leur maîtrise effective du français professionnel et académique.

- **Intégration économique** : Une francisation adaptée aux réalités professionnelles et industrielles améliorerait directement l'employabilité des diplômés internationaux, répondant précisément aux besoins en main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs stratégiques.
- **Régionalisation** : Ces cellules contribueraient à soutenir les entreprises régionales, en formant des étudiantes et étudiants parfaitement intégrés linguistiquement et culturellement, capables de s'engager et de s'intégrer durablement dans leur localité.
- **Innovation et souveraineté technologiques** : Une francisation spécialisée, directement liée aux champs technologiques et industriels, permettrait d'optimiser les interactions entre étudiantes et étudiants internationaux et partenaires industriels, facilitant les transferts technologiques et renforçant la compétitivité québécoise.

#### Recommandation 4 :

***Créer des cellules spécialisées de Francisation Québec directement au sein des établissements d'enseignement supérieur, particulièrement ceux à vocation technologique et industrielle.***

- Établir un partenariat formel entre le ministère responsable de la francisation et les établissements d'enseignement supérieur afin d'intégrer des cellules de Francisation Québec au sein même des campus.*
- Développer des programmes spécifiques et adaptés de francisation professionnelle et académique répondant directement aux domaines d'expertise des établissements concernés.*
- Allouer aux établissements des ressources humaines et financières dédiées à octroyer de la formation au sein de ces cellules.*

## 5. Prioriser l'accès au PSTQ pour les diplômés du Québec et reconnaître pleinement les stages obligatoires comme expérience de travail admissible

La planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029 du gouvernement du Québec met clairement en avant la nécessité de prioriser la rétention des résidentes et résidents temporaires déjà établi(e)s sur le territoire, en particulier celles et ceux détenant des qualifications acquises au Québec. Le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) est désormais un outil central pour faciliter cette transition vers la résidence permanente. Cependant, la non-reconnaissance intégrale des stages obligatoires réalisés au Québec comme expérience de travail admissible, conjuguée à l'absence d'une priorité explicite accordée aux diplômées et diplômés du Québec, limite considérablement l'efficacité et l'attractivité du PSTQ. Une réforme ciblée pourrait donc améliorer substantiellement les résultats du programme en matière de rétention des talents formés localement.

L'École de technologie supérieure (ÉTS) accueille plus de 11 000 étudiantes et étudiants, dont 37 % d'internationaux, formés spécifiquement pour répondre aux besoins urgents du marché du travail québécois dans des domaines technologiques clés. Chaque étudiante et étudiant au baccalauréat effectue trois stages obligatoires en entreprise, représentant près d'une année complète d'expérience professionnelle. Malgré cet investissement majeur, seul un maximum de 3 mois de ces stages est actuellement reconnu comme expérience admissible dans le cadre du PSTQ. De plus, bien que les diplômées et diplômés internationaux de l'ÉTS et des autres établissements à mission spécifique présentent des profils parfaitement adaptés à la réalité économique et technologique québécoise, aucune priorité explicite n'est actuellement accordée à leur candidature dans le PSTQ, réduisant ainsi les opportunités de rétention de ces talents essentiels et qualifiés.

Notre recommandation répond toutefois directement aux priorités du gouvernement du Québec :

- **Francisation** : L'ÉTS offre un environnement d'apprentissage entièrement francophone qui favorise l'intégration linguistique continue des étudiantes et étudiants internationaux. Les stages obligatoires réalisés dans des milieux de travail francophones jouent un rôle clé dans la consolidation de cette francisation sur le terrain. C'est pourquoi la pleine reconnaissance de ces stages dans le PSTQ contribuerait aussi à l'atteinte des objectifs linguistiques du gouvernement du Québec.
- **Intégration économique** : La pleine reconnaissance des stages obligatoires comme expérience admissible au PSTQ améliorerait immédiatement l'employabilité et la rétention durable des diplômés, répondant aux besoins du marché québécois en main-d'œuvre spécialisée.
- **Régionalisation** : Bien que la majorité des stages de l'ÉTS soient encore concentrés dans les grands centres urbains, des progrès tangibles sont déjà observés en région grâce à des mesures ciblées. La création d'un poste de coordonnateur régional a permis d'établir et de consolider des

liens directs avec des employeurs locaux, notamment des PME. L'octroi de bourses dédiées a facilité la participation d'étudiants à des stages plus éloignés, en réduisant l'impact financier des déplacements. Parallèlement, un plan de communication spécifique a été lancé pour mieux faire connaître aux étudiants et aux employeurs les possibilités offertes à l'extérieur des grands centres. Ces efforts portent déjà fruit et visent à atteindre une hausse de 25 % du nombre de stages en région d'ici 2025-2026.

- **Innovation et souveraineté technologiques** : L'attraction et la rétention des diplômés et diplômées qualifié(e)s renforceraient la capacité technologique du Québec, notamment dans les secteurs stratégiques où l'ÉTS joue un rôle prépondérant.

#### **Recommandation 5 :**

***Prioriser l'accès au PSTQ pour les diplômées et diplômés du Québec et reconnaître pleinement l'intégralité des stages obligatoires comme expérience de travail admissible afin de faciliter la transition vers la résidence permanente et ainsi maximiser leur rétention***

- a) Inviter en priorité les détentrices et détenteurs d'un diplôme québécois de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle à déposer une demande de Certificat de sélection du Québec (CSQ) dans le cadre du PSTQ, conformément à l'objectif explicite de favoriser la rétention des résidents temporaires déjà établis au Québec.*
- b) Considérer la totalité de la durée des stages obligatoires réalisés dans le cadre d'un programme d'études au Québec comme expérience professionnelle admissible au PSTQ, éliminant ainsi la limite actuelle de reconnaissance fixée à seulement 3 mois.*

# Conclusion

Ce mémoire vise à présenter un outil d'intérêt public essentiel au service du Québec tout entier, dans le respect de l'équité entre établissements et sur la base de critères transparents et universels.

En tant que membre du réseau de l'Université du Québec, l'ÉTS s'inscrit dans une tradition éprouvée d'engagement en faveur de la francisation et de l'intégration professionnelle. Elle bénéficie ainsi d'un ancrage collectif solide tout en reconnaissant la nécessité de renforcer ses propres résultats dans ces domaines. Fidèle à son approche pragmatique et partenariale, l'ÉTS entend poursuivre ses efforts en misant sur l'amélioration continue de ses pratiques, notamment par la mise en place de dispositifs ciblés en francisation et par la diversification continue des milieux de stages offerts aux étudiantes et étudiants. Ce positionnement vise à appuyer concrètement les priorités gouvernementales et à consolider la contribution de l'ÉTS au service du Québec dans son ensemble.

En reconnaissant explicitement un statut distinct aux établissements à mission spécifique, comme l'ÉTS, en excluant des quotas les étudiantes et étudiants chercheurs des cycles supérieurs et les renouvellements de CAQ, en créant des cellules spécialisées de Francisation Québec intégrées aux campus et en valorisant pleinement l'expérience acquise au Québec dans le cadre du PSTQ, le Québec disposera de leviers puissants et cohérents pour atteindre ses objectifs. Cette démarche ciblée et différenciée assurera une immigration étudiante non seulement soutenable et bénéfique, mais véritablement transformatrice pour notre société.

Face aux enjeux complexes et exigeants auxquels notre société est confrontée, une approche uniforme et rigide serait non seulement inefficace, mais contre-productive. Les cinq recommandations avancées par l'ÉTS ne demandent pas un traitement privilégié, mais une reconnaissance rigoureuse et pragmatique des réalités mesurables et concrètes du modèle institutionnel des établissements à mission spécialisée, technologique ou économique. En adoptant ces recommandations, le gouvernement fera le choix de maximiser l'efficacité de sa politique d'immigration en mobilisant pleinement l'excellence de ses établissements performants, tout en répondant directement à ses priorités stratégiques clairement affirmées.

Ce constat repose sur des caractéristiques que l'on retrouve aussi dans d'autres établissements spécialisés à vocation technologique ou économique, qui jouent un rôle stratégique comparable au service du Québec. Ceux-ci n'existent pas pour eux-mêmes : ils constituent un levier stratégique majeur au service du gouvernement pour garantir la prospérité économique, la compétitivité technologique et le développement scientifique du Québec. Fragiliser cet outil, ce n'est pas seulement fragiliser quelques établissements ; c'est affaiblir la capacité même du Québec à relever efficacement ses défis les plus pressants en matière d'intégration économique, d'innovation technologique, de francisation active et de dynamisme régional.

Enfin, nous rappelons que le PEQ – volet diplômés demeure un levier efficace d’attractivité et de rétention. Bien qu’il soit suspendu, nous proposons, entre-temps, des solutions alternatives pour atteindre les mêmes objectifs, et soutenons son rétablissement lorsque possible. L’ÉTS défend toujours ses positions antérieures. Elle met de l’avant des options additionnelles pour maximiser les chances d’acceptation par le gouvernement, sans affaiblir la position de principe.

Dans cette perspective, et sans ignorer les défis encore présents, l’ÉTS agit depuis plus de 50 ans comme partenaire stratégique de l’État québécois, formant, intégrant et retenant des talents essentiels à notre avenir collectif. Nous réitérons aujourd’hui notre entière disponibilité à collaborer activement avec le gouvernement pour concrétiser ces mesures, avec rigueur et transparence, au bénéfice immédiat et à long terme de l’ensemble du Québec.

## Contact

Jean-Alexandre D’Etcheverry

Directeur du service des affaires publiques et des relations gouvernementales

[Jean-Alexandre.Detcheverry@etsmtl.ca](mailto:Jean-Alexandre.Detcheverry@etsmtl.ca)